



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	22

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - François-Marie LUCCHETTI - François GRISANTI.

Absents excusés : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Jean-Charles GIABICONI).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°35-10-04-24

Objet : Vote du budget primitif communal 2024.

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante.

Concernant **les dépenses de fonctionnement dans la construction budgétaire**, il peut être noté :

- Des charges à caractère générales (chapitre 011) qui passent de 2,925 millions d'euros à 2,295 millions d'euros. Cette baisse de 630 K€ est justifiée par le fait de la DSP Garderie, Crèche et ALSH qui est imputée désormais au chapitre 65.
- Des charges de personnels (chapitre 012 = 5.350.000,00 €).
- Le chapitre 014 intègre le reversement de l'amende de carence de la loi SRU minoré à 57.980,96 € du fait de la subvention versée en 2022 à l'OPH2C pour l'opération Catalina d'un montant de 179.000,00 € (montant amende de carence 2024: 236.980,96 €). Le FNGIR reste inchangé à 400.628,00 €.
- Le chapitre 65 enregistre notamment la cotisation du SDIS en augmentation pour 214.230,00 € (203.311,00€ en 2023). Il est à la hausse en raison de l'imputation de la DSP qui passe du chapitre 011 au chapitre 65. La subvention du CCAS augmente sensiblement (+11.000,00 € alors que son budget est doublé du fait des recettes perçues de la Maison de Santé) . 50.000,00 € sont prévus pour les créances admises en non-valeur. Cette année, il n'y a plus de subvention versée à la Caisse des Ecoles. Ce budget a été mis en sommeil pour 3 ans pour pouvoir dissoudre la Caisse des Ecoles.

Accusé de réception en préfecture
le 20/04/2024 à 16h30
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

de la Caisse des Ecoles intègrent le chapitre 011 du budget communal (48.600,00 € pour 2024). Le chapitre 66 (charges financières) enregistre les intérêts de la dette et le rattachement des ICNE et une prévision de frais d'intérêt pour un prêt relais prévu à 750.000,00 € en recettes de la section d'investissement.

- Le chapitre 67 en M57 ne contient plus qu'un seul article pour les titres annulés exercices antérieurs (prévision à 5.000,00 €).
- En raison du passage à la M57, il n'y a plus de dépenses imprévues, cette notion a été remplacée par celle de la fongibilité des crédits.
- Enfin, Concernant les dépenses d'ordres, le virement à la section d'investissement (023) est prévu à hauteur de 814.001,30 € afin de maintenir la dynamique de la capacité d'épargne de la Ville et donc la capacité de désendettement. Le virement nécessaire en section d'investissement pour financer les amortissements des immobilisations (042) est inscrit pour 970.426,38 € et contient, en plus des amortissements issus des exercices M14 précédents, une provision de 50.000,00 € pour la mise en place de l'amortissement 2024 au prorata temporis en M57.

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
011	Charges à caractère général	2.295.422,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	5.350.000,00
014	Atténuation de produits	539.995,96
65	Autres charges de gestion courante	1.394.459,77
66	Charges financières	160.000,00
67	Charges spécifiques	5.000,00
023	Virement à la section d'investissement	814.001,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970.426,38
	TOTAL	11.529.305,45

Concernant **les recettes de fonctionnement**, elles ont été prévues conformément au rapport d'orientation budgétaire déjà débattu en séance ordinaire du Conseil municipal du 11/03/2024.

- Le chapitre 013 enregistre les remboursements de l'assurance du personnel (maladies et AT notamment), son inscription a été remontée à 216.000,00 € en raison d'un rattrapage de remboursements de maladies en 2024.
- Le chapitre 70 prévoit 600.000,00 € de produits des services et du domaine (570.664,33 € au CA 2023).
- Les chapitres 73 et 731(nouveauté en M57) enregistrent les hypothèses du ROB sur la fiscalité locale à savoir : pression fiscale stable sur la période avec reconduction des taux à l'identique pour 2024, augmentation des bases de 3,9% décidée par l'Etat. Prévisions issues de l'état 1259.
- Le chapitre 74 est prévu à hauteur de 2.061.954,00 €, il enregistre la baisse de 142.352,00 € de dotations de l'Etat.
- Le chapitre 75 embarque les prévisions de recettes pour la location des logements communaux, les remboursements d'assurance suite aux sinistres et les 25% de bénéfice reversés par le délégataire de la DSP Crèches-Garderies-ALSH.
- L'inscription du chapitre 77 (produits spécifiques) ne contient plus que l'article pour les mandats annulés sur exercices antérieurs pour 1.000,00 €.
- Pour le chapitre 042 en recettes, il est prévu d'immobiliser 400.000,00 € de travaux faits en régie et 264.939,45 € d'amortissement de subventions. L'opération de rattrapage de ces amortissements s'est bien terminée en 2023.

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
013	Atténuations de charges	216.000,00
70	Produits des services et du domaine	600.000,00
73	Impôts et taxes	903.183,00
731	Impositions directes	6.062.229,00
74	Dotations, subventions et participations	2.061.954,00
75	Autres produits de gestion courante	220.000,00
77	Produits spécifiques	1.000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	664.939,45
002	Résultat reporté	800.000,00
	TOTAL	11.529.305,45

Concernant **les dépenses d'investissements**, elles enregistrent 5.353.828,02 € de nouvelles inscriptions à ajouter au Restes à réaliser de 2023 pour atteindre un total de dépenses dans la section d'investissement de 5.905.574,57 €. Ce total se décompose en 4.841.774,03 € de dépenses d'équipement réelles (4.290.027,58 € de crédits nouveaux et 551.746,65 € de reports). 251.673,66 € de dépenses financières (remboursement du capital emprunté) sont inscrits.

Les dépenses réelles d'équipement ont vocation à financer les principaux projets structurants en cours avec, entre autres : le lancement de la phase 1 des travaux de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville, des travaux de voirie, les travaux ruelle et lavoir du Centre Ancien, des travaux de sécurisation dans les écoles, le réaménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville, l'achat de matériel pour les services techniques,... Les études se poursuivent pour les grands projets (Pont Bevincu, Voie douce, Pôle de vie Ficabrana).

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
20	Immobilisations incorporelles	662.654,00
	Reports	361.537,51
21	Immobilisations corporelles	3.627.373,58
	Reports	190.209,04
16	Emprunts et dettes assimilées	251.673,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	664.939,45
041	Opérations patrimoniales	147.187,33
	TOTAL	5.905.574,57

La section recettes d'investissement : Un prêt relais est prévu à hauteur de 750.000,00 € afin de palier le délai d'attente des versements de subventions attendues. Son recours sera conditionné par la réactivité des partenaires financeurs. La section d'investissement est financée par 155.594,79 € d'excédent d'investissement 2023 reporté, un virement de la section de fonctionnement de 814.001,30 €, le virement de la section de fonctionnement pour l'amortissement pour 970.426,38 €. Le chapitre 10 finance la section à hauteur de 1.392.311,49 € (FCTVA + Taxe d'aménagement + excédent de fonctionnement capitalisé voté à l'affectation du résultat pour 852.311,49 €). Le chapitre 13, avec ses 403.997,64 € de restes à réaliser en subventions (Etat et CDC) enregistre 1.271.555,64 € de prévisions d'octroi de subventions en 2024.

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	155.594,79
021	Virement de la section de fonctionnement	814.001,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970.426,38
041	Opérations patrimoniales	147.187,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.392.311,49
13	Subventions d'investissement	1.271.555,64
	Reports	403.997,64
16	Emprunts et dettes assimilées	750.500,00
	TOTAL	5.905.574,57

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE UNIQUE : d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune, par chapitre, en section d'investissement et de fonctionnement.

Annexe délibération : BP 2024

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
 02B-212000376-20240416-35-10-04-24-BF
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024